



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 71790

Texte de la question

M. Jacques Remiller souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités au sujet de la prise en charge des urgences préhospitalières et du partage de compétences, incomplètement défini, entre les SAMU et les SDIS. Le schéma actuellement en vigueur, placé sous la responsabilité du préfet de chaque département, pose des problèmes d'organisation sur le terrain. En effet, d'incontestables dysfonctionnements suscitent une inquiétude légitime et croissante des élus et de la population. Il apparaît ainsi nécessaire de remanier le schéma organisationnel des services de secours, de définir clairement les compétences de chaque service ainsi que leur champ d'intervention, afin d'offrir aux citoyens une prise en charge plus adaptée et efficace. Il souhaiterait savoir de quelle manière et dans quels délais le Gouvernement compte intervenir afin d'organiser plus clairement les missions de chaque service de secours.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Remiller](#)

Circonscription : Isère (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71790

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 2 août 2005, page 7530